AB2H

SAS au capital de 500 euros
Siège social : 46 Route d'Epernon 78125 HERMERAY
RCS VERSAILLES 980 431 084

Assemblée Générale

Procès-verbal de l'Assemblée Extraordinaire du 01/04/2026 .

Les actionnaire(s) de la SAS AB2H se sont réunis au siège social de la société sur convocation faite par le Président(e).
Les actionnaire(s) possédant la totalité des action(s) représentant la totalité du capital, l'assemblée est habilitée à prendre toutes les décisions conformément aux dispositions prévues aux statuts.

L'assemblée est présidée par **SAS VOLTAIRE**, qui rappelle que l'assemblée aura à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Donner son agrément pour la démission de SAS VOLTAIRE de son poste de Président(e) , et la nomination de SAS PIE,Siège social : 1 RUE DE Bandeville Lieu-dit La Bate 78730 LONGVILLIERS à ce poste le 01/04/2026
- Donner son agrément pour la transformation de la forme juridique de la société : la SAS devient une SASU sans création d'une nouvelle entité juridique.
- Donner son agrément pour Enteriner les cessions d' action(s) intervenues dans la société le 25/03/2026.
- Modification corrélative des statuts.

La discussion est ouverte, diverses observations sont échangées, puis personne ne demandant plus la parole, les questions de l'ordre du jour sont mises successivement aux voix.

RESOLUTION

- La collectivité des actionnaire(s) donne son agrément pour la démission de SAS VOLTAIRE de son poste de Président(e) , et la nomination de SAS PIE,Siège social : 1 RUE DE Bandeville Lieu-dit La Bate 78730 LONGVILLIERS à ce poste le 01/04/2026 .

RESOLUTION ACCEPTEE A L'UNANIMITE

RESOLUTION

- La collectivité des actionnaire(s) donne son agrément pour la transformation de la forme juridique de la société : la SAS devient une SASU sans création d'une nouvelle entité juridique.

RESOLUTION ACCEPTEE A L'UNANIMITE

RESOLUTION

- La collectivité des actionnaire(s) enterine les cessions action(s) intervenues dans la société le

25/03/2026

RESOLUTION ACCEPTEE A L'UNANIMITE

RESOLUTION

- La collectivité des actionnaire(s) donne son agrément pour la mise a jours des statuts.

RESOLUTION ACCEPTEE A L'UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 11 heures.
De tous ce dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par tous les actionnaire(s) présents.